

Annexe 2. Les différents sens du terme « ordre »

a. Le commandement

Le Grand Robert de la Langue française		Dictionnaire de l'Académie française
1. Acte par lequel un chef, une autorité, manifeste sa volonté ; ensemble de dispositions impératives	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Commandement, consigne, directive, injonction, prescription ☞ Commander, ordonner, imposer ☞ Obéissance, obtempérer, être inférieur dans la hiérarchie ☞ Ordre de mission assignant à un militaire une mission à exécuter ☞ Jusqu'à nouvel ordre : jusqu'à qu'un ordre, une décision, un fait nouveau, viennent modifier la situation 	<ul style="list-style-type: none"> • Ce qui est enjoint, commandé à quelqu'un par une autorité supérieure • En termes militaires, mot qu'un chef donne à ceux qui sont sous ses ordres pour qu'ils puissent se reconnaître entre eux. • Moment de la journée où le général distribue ses ordres à son armée. « N'y avait-il rien de nouveau à l'ordre? » • Dans le même sens, venir aux ordres, en parlant des domestiques d'une maison. • Ordre du jour se dit également des publications qui se font par ordre du général
2. Décision, généralement matérialisée par un document, à l'origine d'une opération financière, commerciale		<ul style="list-style-type: none"> • En termes de banque, de commerce, d'affaires, signifie endossement ou écrit succinct que le propriétaire d'un billet ou d'une lettre de change met au dos de cet effet pour en faire le transfert à une autre personne qui en devra recevoir le montant. Mettre un ordre, son ordre au dos d'un billet • Billet à ordre, billet payable à la personne qui y est dénommée, ou à telle autre personne qu'il lui conviendra de substituer à sa place. Je paierai à un tel ou à son ordre est la formule d'un billet à ordre
3. Mot d'ordre	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Mot de passe militaire ; consigne, résolution commune aux membres d'un parti ☞ Réunion pendant laquelle les chefs militaires donnent leurs ordres ; ensemble des instructions, des ordres d'un chef militaire pour la journée ☞ Signaler un soldat pour sa bonne conduite ; citation 	

b. La catégorisation

Le Grand Robert de la Langue française		Dictionnaire de l'Académie française
1. Domaine particulier	Espèce, genre, nature, sorte	<ul style="list-style-type: none"> • Arrangement, disposition régulière des choses les unes par rapport aux autres. • Ordre d'idées
2. Qualité, valeur	Plan, zone	<ul style="list-style-type: none"> • Degré, rang, classe
3. Système architectural antique ayant une unité de style : dorique, ionique, corinthien, toscan, composite		En termes d'architecture, il se dit de certaines proportions, de certaines dispositions et de certains ornements qui distinguent la colonne et l'entablement, dans les diverses manières de construire les édifices. Il y a cinq ordres d'architecture, le Toscan ou Rustique, le Dorique, l'ionique, le Corinthien et le Composite
4. (Botanique, zoologie) Division intermédiaire entre la classe et la famille	Superordre	En histoire naturelle, désigne une des principales divisions admises dans la classification des animaux, des végétaux, etc.
5. Division de la société	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Classe, ordre (noblesse, clergé, tiers-état) ☞ Classement de personnes ou d'institutions suivant certaines règles juridiques (héritiers, juridiction) 	<ul style="list-style-type: none"> • Ordre hiérarchique, Les différents degrés de dignité, d'autorité dans l'Église et, par extension, dans tous les corps qui comportent des rangs, des grades, des pouvoirs différents subordonnés les uns aux autres. • Différentes classes subordonnées entre elles qui composent un État, une corporation. Il y avait à Rome l'ordre des patriciens, l'ordre des chevaliers et l'ordre plébéien. En France, les États étaient composés de trois ordres, l'ordre du clergé, l'ordre de la noblesse, l'ordre du tiers état
6. Association, groupes de personnes soumises à certaines règles professionnelles, morales	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Corporation, corps (ordre des médecins...) ☞ Association honorifique constituée par un ancien ordre de chevalerie ou créée en vue de récompenser le mérite 	L'ordre des avocats, l'ensemble des avocats exerçant auprès d'une juridiction et inscrits sur le tableau
7. Association de personnes vivant dans l'état religieux après avoir prononcé des vœux solennels	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Toute communauté religieuse, ordre monastique, ordre régulier ☞ Association dont les membres, vivant dans le monde, pratiquent une règle sous la direction et conformément à l'esprit d'un ordre religieux 	<ul style="list-style-type: none"> • Une Congrégation de personnes s'engageant à vivre sous une règle religieuse • Tiers ordre se dit d'une Association de personnes vivant dans le monde mais affiliées à un ordre religieux et en suivant certaines règles • Entrer dans les ordres, se faire prêtre • Le Sacrement de l'ordre et, absolument, l'Ordre, le sacrement de l'Église par lequel l'évêque confère à celui qui le reçoit le pouvoir de remplir les fonctions ecclésiastiques
8. L'un des degrés de la hiérarchie cléricale catholique	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Ordre mineur : Acolyte, exorciste, lecteur, portier ☞ Ordre majeur : évêque, prêtre, diacre ☞ Entrer dans les ordres : se faire prêtre, moine, religieuse ☞ Ordonner, ordination 	Chacun des degrés de la hiérarchie ecclésiastique : les ordres sacrés, recevoir les ordres, donner, conférer les ordres. Les ordres mineurs : les ordres de portier, de lecteur, d'exorciste et d'acolyte. Les ordres majeurs : le sous-diaconat, le diaconat et la prêtrise
9. Une des hiérarchies d'ange (subdivisées en chœurs)		Se dit spécialement des Neuf classes, autrement appelées Chœurs, dans lesquelles on suppose que les anges sont distribués
		Désigne aussi une compagnie dont les membres font vœu de vivre sous de certaines règles ou s'y obligent par serment : ordre militaire ; ordre de chevalerie ; ordre des Templiers ; l'ordre des Hospitaliers ou de Saint-Jean de Jérusalem, appelé dans les derniers temps l'ordre de Malte ; l'ordre Teutonique ; l'ordre de Saint- Jacques
		<ul style="list-style-type: none"> • Certaines compagnies honorifiques de chevalerie que des souverains ou des États ont instituées et dans lesquelles on est admis en raison de sa naissance, de ses services, de son mérite : l'ordre de Saint-Michel ; l'ordre du Saint-Esprit ; l'ordre de Saint-Louis ; l'ordre de la Légion d'honneur ; l'ordre de la Toison d'or ; l'ordre de la Jarretièrè ; l'ordre de l'Annonciade. Chevalier, officier, commandeur de tel ordre • Par extension, du collier, du ruban ou d'un autre insigne d'un ordre de chevalerie. Le roi a envoyé son ordre à tel prince, a donné l'ordre à un tel. Il porte l'ordre de la Toison d'or, l'ordre de la Jarretièrè. Être décoré de plusieurs ordres.

c. L'ordonnancement sans jugement de valeur

Le Grand Robert de la Langue française		Dictionnaire de l'Académie française
Disposition, succession régulière (de caractère spatial, temporel, logique, esthétique, moral)	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Disposition distribution, enchaînement, filiation, gradation, succession, suite, alternance, cycle, syntaxe ☞ Agencer, classer, disposer, ordonner, ranger ☞ Relation binaire, réflexive, transitive, antisymétrique ☞ Régularité de structure qui s'étend à grande, à petite distance ☞ Quotient de la différence de marche entre deux ondes en un point par la longueur d'onde ☞ Disposition d'une troupe sur le terrain ☞ Type de formation des unités militaires pour le défilé 	<ul style="list-style-type: none"> • Ordre de marche, ordre de bataille, marcher en ordre de bataille • Ordre mince : disposition suivant laquelle une troupe est rangée sur un front très étendu, avec très peu de profondeur. Ordre profond : disposition suivant laquelle une troupe est rangée sur une grande profondeur. Ordre oblique : disposition d'après laquelle une armée ou un corps de troupes engage le combat par l'une de ses ailes, en refusant l'autre aile à l'ennemi.
Procédure réglant la répartition du prix de vente d'un immeuble entre créancier		En termes de Procédure, ordre des créanciers, état qu'on dresse de tous les créanciers d'une personne, d'une succession, pour les payer suivant leurs privilèges, la date de leur hypothèque, etc.
<ul style="list-style-type: none"> ☞ Ordre du jour, matières, sujets dont une assemblée délibérante doit s'occuper tour à tour, dans un certain ordre ☞ Actualité dont on s'occupe particulièrement à un moment donné 		<ul style="list-style-type: none"> • Ordre du jour, se dit dans les assemblées délibérantes, du travail dont on doit s'occuper en séance à la date du jour. • Ordre du jour motivé, résolution par laquelle une assemblée, en passant à l'ordre du jour, exprime un jugement favorable ou défavorable sur la proposition incidente qui lui a été soumise • Par extension, être à l'ordre du jour se dit d'une chose qui, dans le moment présent, occupe le public, qui est l'objet de ses discussions

d. L'ordonnement avec jugement de valeur

Le Grand Robert de la Langue française		Dictionnaire de l'Académie française
1. Disposition qui satisfait l'esprit, semble la meilleure possible	Aspect régulier, organisé Rangé, ordonné Bon fonctionnement Remettre en bon fonctionnement, faire cesser le désordre	Rappel à l'ordre, sorte de blâme que le président d'une assemblée inflige à l'un des membres qui a manqué au règlement ou aux convenances
2. Qualité d'une personne qui a une bonne organisation de la méthode, qui range les objets à leur place et sait les retrouver		
3. Principe de causalité ou de finalité du monde		
4. Organisation sociale	Civilisation, société Ordre public, sécurité publique, bon fonctionnement des services publics ☞ Stabilité sociale, respect de la société établie ☞ Maintien de l'ordre dans une réunion ☞ Répression d'une émeute, une insurrection	<ul style="list-style-type: none"> • Dans un sens général, signifie loi, règle établie par la nature, par l'autorité, par les bienséances, par l'usage, etc. • Ordre de choses, système, régime, ensemble de choses. Il se dit particulièrement d'un système de gouvernement, d'administration. <ul style="list-style-type: none"> • Ordre social, les règles qui constituent la société • Mettre ordre à, donner ordre à, s'occuper de...
6. Norme, conformité à une règle	Normalité, réprimander	En parlant d'une maison, d'un appartement... désigne l'arrangement, l'état des choses qu'elles contiennent